

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Reprise de tablettes numériques obsolètes à la société Again

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Vu la décision DEC 2021-004 sur la vente de tablettes tactiles usagées à la société Again.

Considérant que la communauté d'agglomération dispose de tablettes fournies aux élus lors de la précédente mandature, tablettes dont elle n'a plus l'utilité.

Que la société Again qui fait du reconditionnement avant revente de matériel numérique se propose de les racheter.

Considérant que la décision DEC2021-004 comprenait une erreur matérielle dans le nombre de tablettes vendues et par conséquent dans le montant de cette vente. Il convient donc de corriger ces erreurs.

Le Président,

DECIDE

- De vendre à la société Again, rue de Joué, Valanjou, 49 670 Chemille en Anjou, 25 tablettes pour un montant de 3870 € TTC.
- La présente décision annule et remplace la décision DEC2021-004.

Fait à Périgueux, le

02 MARS 2021

Le Président
Jacques AUZOU

Affichée le

02 MARS 2021